

Département de l'Oise  
Arrondissement de Compiègne  
Canton de Thourotte  
Commune de Beaulieu-les-Fontaines

République Française

Procès-verbal de la séance du 26 octobre 2022 à 20h00

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 13

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 10

Date de convocation : 19 octobre 2022      Date d'affichage : 31 octobre 2022

L'an deux mil vingt-deux le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Robert PIECHON, Maire.

Présent(e)s : MM PIECHON Robert, CARON Mathieu, VANDERHAEGHE Olivier, BACLET Francis, BARONNAT Yohan, HEYTENS Eloi, PIECHON Maximilien, Mmes CROIZIN Christine, MORINEAU Justine, VALOIS Brigitte.

Absent(e)s : Madame SWENEN Yvette qui a donné pouvoir à M. BACLET Francis, M. MALLET Vincent qui a donné pouvoir à M. HEYTENS Eloi, M. BAZIN Hervé qui a donné pouvoir à Mme MORINEAU Justine.

Le quorum étant atteint la séance est ouverte. Madame Christine CROIZIN est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu du 28 septembre 2022 approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à l'Assemblée s'il peut ajouter à l'ordre du jour l'objet suivant : sécurisation du stade municipal et demande d'aide à la FAFa.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, accepte ce nouvel objet.

1) Objet : délibération à prendre pour le projet de convention territoriale globale (contrat enfance jeunesse).

Le Contrat Enfance et Jeunesse (CEJ) signé avec la Caisse d'Allocations Familiales est arrivé à son terme le 31 décembre 2020. Il doit être remplacé par une Convention Territoriale Globale (CTG) pour la démarche stratégique partenariale et par le « bonus territoire » sur l'aspect financier. En raison du contexte sanitaire 2021, l'élaboration d'un projet commun de territoire avec la Caf a été reportée à 2022 avec l'engagement de la communauté de communes et des communes de s'y impliquer. En contrepartie, la continuité des financements du Cej pour les différents services conventionnés avec la Caf a été assurée en 2021 via les « bonus territoire ».

Aujourd'hui le projet de territoire avec des objectifs communs de développement a été défini. Les champs d'intervention retenus sont : la petite enfance, l'enfance-jeunesse, la parentalité, l'animation de la vie sociale, la précarité et l'accès aux droits.

La durée de la CTG est de 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2022 jusqu'au 31 décembre 2025.

Il est proposé au conseil municipal d'approuver le projet de convention territoriale globale et d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le projet de convention territoriale globale et autorise Monsieur le Maire à la signer.

2) Objet : demande d'un administré sur l'aménagement de son trottoir.

Un administré engage des travaux d'enrobé dans sa cour et demande l'autorisation de pose d'enrobé sur le trottoir devant son portail. Actuellement celui-ci est non aménagé et boueux par mauvais temps, cela pour éviter d'encrasser sa cour.

Le trottoir étant du domaine public, l'aménagement serait fait par la commune, sur toute la longueur de la devanture. Monsieur le Maire présente le devis de l'entreprise EUROVIA de Thourotte comprenant le terrassement, le fond de forme, l'enrobé et bordurettes. Le devis s'élève à 7 240.70 € H.T.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité accepte l'aménagement de ce trottoir et le devis de l'entreprise EUROVIA.

### 3) Objet : inauguration du 5 novembre 2022.

Inauguration des travaux d'aménagement des combles de la mairie pour économie d'énergie ; des sols souples de l'école ; du vitrail et de la stèle de l'église ; la pompe à chaleur au pôle médical ; l'allée du cimetière. Il y a environ une soixantaine de personnes de prévues.

### 4) Objet : préparation des colis des anciens.

Monsieur Olivier Vanderhaeghe, 2<sup>ème</sup> Adjoint, présente les colis confectionnés par le magasin COCCI-MARKET d'Ercheu. Il y a le colis solo à 25.86 € TTC et le colis duo pour 45.57 € TTC.

Dans le colis duo, la bouteille de cidre sera remplacée par une bouteille de vin blanc.

Pour l'administrée domiciliée à la résidence Bellifontaine, la commune lui remettra un bon de 25 € d'achats à prendre dans les commerces du village.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide les colis et le bon.

### 5) Objet : subvention accordée par le conseil départemental.

Le conseil départemental a accordé la demande de subvention pour la restauration de la toiture du presbytère côté cour. La subvention est de 7 040 €, financée à hauteur de 38% sur 18 551 € H.T.

### 6) Objet : sécurisation du stade municipal et demande d'aide à la FAFA.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée, suite à la visite de la commission de la FAFA, du changement à faire des mains courantes et des bancs de touche qui ne sont plus aux normes.

Il présente le devis de Cédric Paysage de Ville (Oise), pour l'aménagement des mains courantes et filets pare-ballons, qui s'élève à 58 739.28 € H.T. et le devis pour l'aménagement bancs de touche, qui s'élève à 9 086.99 € H.T.

La FAFA subventionne à hauteur de 80% sur le H.T.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte les devis de Cédric Paysage pour l'ensemble des travaux, donne son accord pour la demande de subvention à la FAFA. Les travaux ne débiteront qu'après l'accord de subvention.

### 7) Objet : questions diverses.

Les remerciements d'une association pour le versement de la subvention communale.

Recensement de la population en janvier 2023, il manque un agent recenseur.

Fresque au périscolaire : attente de deux devis.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 22h20.

Le Maire  
Robert PIECHON

La Secrétaire de séance  
Christine CROIZIN